

Appel commun pour le Sommet du « Millénaire +5 » de l'ONU (septembre 2005)

Plus d'engagement de la Suisse en faveur des objectifs du Millénaire pour le développement

En septembre 2005 à New York, cinq ans après le Sommet du Millénaire de l'ONU, les chefs d'État du monde entier feront le point sur la concrétisation de la Déclaration du Millénaire. Ils y aborderont en priorité, outre la réforme des Nations Unies, les thèmes du développement, de la paix, de la sécurité et des droits de l'Homme.

Les objectifs du Millénaire pour le développement sont l'épine dorsale de la Déclaration du Millénaire : concrètement, il s'agit de réduire de moitié le nombre de personnes vivant dans l'extrême pauvreté, d'améliorer massivement la santé et l'éducation, d'éliminer les disparités entre les sexes et de réaliser un développement durable. L'objectif numéro 8 appelle les nations industrialisées – et la Suisse, parmi elles – à mettre en place un « partenariat mondial pour le développement ». Les pays riches doivent s'engager en faveur d'un système commercial et financier équitable, supprimer les dettes des pays les moins avancés et octroyer une aide au développement plus substantielle (voir les objectifs du Millénaire en annexe).

Chacun sait aujourd'hui qu'au train où vont les choses, les objectifs du Millénaire resteront hors d'atteinte. Dans son rapport, « Dans une liberté plus grande: développement, sécurité et respect des droits de l'homme pour tous », le Secrétaire général de l'ONU a souligné que sans changement de cap radical en 2005, générateur de progrès rapides dans les années à venir, l'échec était programmé. Le Sommet du « Millénaire +5 » de l'ONU doit proposer des mesures concrètes qui devraient permettre, malgré tout, de parvenir au but dans les temps. Les décisions qui y seront prises montreront à quel point sont crédibles les promesses des gouvernements des pays industrialisés de lutter effectivement et énergiquement contre la pauvreté.

La signature qu'elle a apposée au bas de la Déclaration du Millénaire engage également la Suisse à des actes concrets. Alors que d'autres pays, en particulier les membres de l'Union européenne, ont, par exemple, annoncé en prévision du Sommet qu'ils allaient porter progressivement leur aide au développement à 0,7 % de leur produit intérieur brut (PIB) d'ici à 2015, la position du Conseil fédéral se résume à un refus obstiné de tout engagement financier supplémentaire. Ainsi, la Suisse risque d'être parmi les seuls pays industrialisés d'envergure à aller à New York les mains vides et de s'isoler sur la scène internationale.

Nous, organisations signataires du présent appel, ne comprenons pas une telle attitude. Nous incitons le Conseil fédéral à davantage s'engager pour les objectifs du

Millénaire. Nous l'exhortons à orienter sa politique économique, commerciale, financière et de développement vers la lutte contre la pauvreté et la réalisation des objectifs du Millénaire.

Nous formulons à cette fin les quatre postulats suivants :

1. Respecter les droits de l'Homme : le fondement d'un développement social équitable

La pauvreté n'est pas une fatalité. Elle est l'expression d'une répartition inégale des chances et des ressources. Une trop grande proportion de la population n'a pas accès à une alimentation de base saine, est privée d'emploi et de possibilité de s'engager dans la vie politique. Ce sont les femmes et les enfants qui sont les plus affectés par cette injustice.

Pour pouvoir lutter durablement contre les causes de la pauvreté, il est indispensable de respecter et de promouvoir les droits de l'Homme. On pense notamment ici aux droits économiques, sociaux et culturels comme le droit à la nourriture, à l'eau potable, à la santé et à l'éducation ou encore au droit de travailler et d'être correctement logé. C'est seulement ainsi que chaque être humain pourra avoir sa part à la prospérité et à la beauté de cette planète.

Une politique cohérente et adaptée de réduction de la pauvreté – comme celle définie dans les objectifs du Millénaire – exige d'examiner toutes les décisions politiques et économiques sous l'angle de leur compatibilité avec les droits de l'Homme. Ainsi, privatiser la distribution de l'eau ne doit pas compliquer ou empêcher le droit de chacun à disposer d'eau potable.

Nous exhortons donc le Conseil fédéral :

- à continuer de s'engager pour mieux enraciner les droits de l'Homme dans le système des Nations Unies, comme l'a proposé son Secrétaire général, en particulier à œuvrer pour l'institution d'un Conseil des droits humains placé sur le même pied que le Conseil de sécurité ;
- à faire le nécessaire pour que les droits de l'Homme ne soient pas bafoués par des décisions nationales et internationales prises dans les domaines de la politique financière, économique et commerciale ;
- à mettre en place, au plan national et international, les conditions légales requises pour contraindre les acteurs privés à appliquer les normes de l'ONU sur la responsabilité des entreprises, à respecter les droits de l'Homme et les prescriptions en matière de protection de l'environnement ;
- à soutenir l'adoption d'un protocole facultatif sur les droits économiques, sociaux et culturels ;
- à ratifier les protocoles facultatifs de la « Convention contre la torture » et de la « Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes » ;
- à s'engager en faveur d'un accord pour un contrôle accru du commerce mondial d'armements.

2. Garantir la durabilité environnementale

Atteindre les objectifs du Millénaire passe obligatoirement par une politique environnementale active. Tout développement fondé sur la surexploitation des ressources naturelles conduit tôt ou tard à la pauvreté. Une gestion environnementale durable doit sous-tendre le développement et doit donc devenir le pilier de toute stratégie de lutte contre la pauvreté à long terme. À l'inverse, on court à l'échec si on protège l'environnement sans se préoccuper du développement social et sans lutter efficacement contre la pauvreté.

La population la plus démunie est souvent contrainte de surexploiter les ressources naturelles afin d'assurer sa propre survie. La Suisse et d'autres nations industrialisées font pression sur les ressources en exploitant exagérément les réserves forestières et halieutiques et en consommant de manière effrénée des ressources non renouvelables comme le pétrole ou l'aluminium.

Nous exhortons donc le Conseil fédéral :

- à s'engager à renforcer la dimension de politique environnementale des objectifs du Millénaire. Ceux-ci doivent être assortis d'exigences quantitatives et de délais contraignants, comme l'a fait le protocole de Kyoto pour la réduction des émissions de gaz à effet de serre ;
- à s'engager pour que le système onusien se préoccupe davantage des aspects de protection de l'environnement et du développement, par exemple en donnant plus de poids au Programme des Nations Unies pour l'environnement ou en instituant un Conseil mondial du développement global et de l'environnement. Ce nouvel organe devrait coordonner les activités des organisations multilatérales, Banque mondiale et FMI compris, et faire en sorte qu'elles respectent la charte du développement durable ;
- à stopper la libéralisation du commerce des ressources naturelles dans le cycle de négociations lancé à Doha par l'Organisation mondiale du commerce (OMC), tant que les conséquences sur l'être humain et l'environnement n'auront pas été clairement évaluées ;
- à s'engager à donner la priorité aux accords multilatéraux de protection de l'environnement sur les accords de l'OMC.

3. Mener une politique commerciale et économique plus cohérente

De nos jours, les conditions économiques mondiales accentuent généralement la pauvreté au lieu de l'atténuer. Lorsque des pays en développement sont contraints d'ouvrir leurs marchés, ils exposent leurs producteurs locaux sans défense à la concurrence internationale. Dans cette compétition inégale, les petits paysans, par exemple, finissent souvent par perdre la base même de leur existence. Dans le cycle de négociations de Doha de l'OMC, la Suisse a demandé que les pays en développement réduisent de manière substantielle leurs droits de douane sur les produits industriels ; elle remet ainsi en question leur droit souverain d'encourager le développement social par une politique industrielle autonome. Dans le cadre de sa nouvelle stratégie de conclusion d'accords bilatéraux (avec le Chili, le Liban, la Tunisie et tout récemment la Thaïlande), où elle demande souvent une protection des brevets qui va au-delà de ce qui est exigé par l'OMC, la Suisse menace de rendre plus difficile l'accès des pays pauvres aux médicaments bon marché. Finalement, en refusant l'entraide judiciaire dans des cas de fraude fiscale, notre pays favorise aussi la fuite des capitaux et limite,

de ce fait, la capacité des pays en développement à lutter contre la pauvreté par leurs propres moyens.

Nous exhortons donc le Conseil fédéral :

- à s'engager au sein de l'OMC et dans les accords commerciaux bilatéraux en faveur du droit des pays en développement à protéger leurs producteurs locaux et leurs industries naissantes, cela à des fins de lutte contre la pauvreté et de sécurité alimentaire ;
- à n'exiger, dans ses accords commerciaux bilatéraux avec les pays en développement, aucune disposition qui excède les réglementations appliquées par l'OMC. La Suisse devrait plutôt tout mettre en œuvre, au sein de l'OMC, pour que l'accès aux médicaments indispensables à la population et la distribution de semences aux paysans priment sur la protection des brevets ;
- à aider les pays en développement à investir davantage de ressources locales propres dans la lutte contre la pauvreté. On pense ici surtout à l'entraide judiciaire en cas de fraude fiscale et à des mesures appropriées visant à empêcher la pratique des « optimisations fiscales » (au travers des prix de cession interne, *transfer pricing* en anglais) dans les grandes entreprises multinationales.

4. Renforcer la coopération au développement

Il y a lieu finalement de renforcer d'une manière substantielle la coopération internationale au développement pour réaliser les objectifs du Millénaire d'ici à 2015. D'après les calculs du *Millennium Project* de l'ONU et de son responsable, Jeffrey Sachs, il convient de tripler l'aide publique au développement dans la décennie à venir. Cela signifie que les nations industrialisées doivent enfin porter leur aide à 0,7 % de leur PIB – une promesse formulée depuis plus de 30 ans et qu'elles ont confirmée dans le « Consensus de Monterrey » (2002).

Le débat sur les objectifs du Millénaire a suscité une dynamique positive au niveau international. Les Etats de l'Union européenne ont décidé de faire passer leur aide à 0,56% du PIB au moins d'ici à 2010 et à 0,7% d'ici à 2015 – des buts moins ambitieux ont été définis pour les nouveaux membres. Plusieurs pays comme le Brésil, le Chili, l'Espagne et la France réfléchissent à des propositions d'instruments de financement novateurs et inédits – impôt international sur les transactions financières, les billets d'avion, le kérosène, etc. – qui permettraient de dégager des sommes plus importantes pour faire reculer la pauvreté et la faim. Finalement, le G7 a décidé de remettre les dettes multilatérales de quelques pays les moins avancés.

Face à tous ces efforts, la position du gouvernement suisse offre un saisissant contraste. En décidant, au mois de mai 2005, de calculer l'aide au développement en intégrant les coûts liés aux requérants d'asile des pays en développement, le Conseil fédéral a atteint l'objectif qu'il s'était lui-même fixé de 0,4 % du PNB, cela sans avoir à délier sa bourse. Par ailleurs, il a jusqu'ici refusé de se donner un nouvel objectif plus généreux en matière d'aide au développement, contrairement à ce qu'exige l'ONU et à ce que font de nombreux pays. Mais il y a plus grave encore : la contribution promise par la Suisse à la cohésion européenne (un milliard de francs sur près de huit ans) fait craindre une réelle saignée si, comme c'est prévu, elle est imputée au budget de l'aide au développement. Le Conseil fédéral refuse également catégoriquement tout impôt international ainsi que tout mécanisme international de financement. Au sein du FMI

finalement, il rechigne à accepter la remise de dettes décidée par le G7 en faveur de quelques pays comptant parmi les moins avancés du globe.

Notre pays est aussi signataire de la Déclaration du Millénaire. Il s'est donc engagé à contribuer à la réalisation des objectifs du Millénaire. Nous exhortons donc le Conseil fédéral :

- à annoncer au Sommet du « Millénaire+5 » un nouvel objectif visant une augmentation de l'aide publique au développement, en prenant pour exemple l'engagement de l'Union européenne et les recommandations du Secrétaire général de l'ONU (0,56% d'ici à 2010, 0,7% d'ici à 2015) ;
- à s'associer à la remise de dettes proposée par le G7 en mobilisant des ressources supplémentaires, et à faire en sorte que de nouveaux pays puissent aussi en profiter : le but est d'effacer toutes les dettes qui empêchent un pays d'atteindre les objectifs du Millénaire ;
- à prendre une part active et constructive au débat sur la création de nouveaux instruments de financement pour la lutte contre la pauvreté. De tels instruments seront tôt ou tard introduits. Si la Suisse persiste dans sa position de refus passif, elle devra adopter ultérieurement des instruments élaborés par d'autres. Elle pourrait, par exemple, soutenir le lancement d'un impôt sur le kérosène. Elle concrétiserait ainsi une position qu'elle défend de manière abstraite depuis longtemps, non seulement dans les négociations sur le climat mais encore au sein de l'OMC : faire en sorte qu'à long terme les prix du transport mondial internalisent les coûts externes.

Berne, le 6 septembre 2005